

fit de nouveau le voyage d'Irlande en 1904 et peu après son retour fut transféré à Duluth où il a depuis exercé le saint ministère.

Le 15 août 1912 le regretté défunt avait célébré à l'église Sainte-Marie le cinquantième anniversaire de son oblation religieuse. Il avait tenu à venir célébrer ce jubilé d'or à l'endroit où il avait travaillé si longtemps et auquel se rattachaient pour lui tant de chers souvenirs. C'est là aussi qu'eurent lieu ses funérailles le 6 du courant. Un grand nombre de fidèles et d'amis étaient présents. S. G. Mgr l'Archevêque assistait au trône et chanta l'absoute. Un premier service avait été chanté le 4 à Duluth par S. G. Mgr McGolrick, l'évêque du diocèse. Ses restes mortels ont été inhumés dans le cimetière des Oblats à Saint-Charles.

R. I. P.

MANUELS A ECARTER.

Les *Acta Apostolicae Sedis*, du 28 octobre dernier, ont publié une lettre de la S. C. Consistoriale à l'épiscopat italien défendant de mettre entre les mains des élèves des séminaires les manuels dangereux. Parmi ces manuels, la lettre nomme expressément:

Le premier pas de la Philosophie de Luigi Ambrosi.

Les manuels d'histoire ecclésiastique de F.-X. Funk et de F.-X. Kraus.

Le manuel de patrologie de Rauschen.

Les *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye.

NOUVELLE DEMARCHE

CONCERNANT LA QUESTION SCOLAIRE.

Le mercredi des cendres, le 25 février, il y eut réunion à l'archevêché de plusieurs paroissiens de Sainte-Marie et de leur curé, le R. P. Patton, O. M. I., pour étudier la question de faire passer leur école, *telle qu'elle est*, avec Frères et Sœurs, sous le régime des écoles de Winnipeg, en vertu des amendements Coldwell. Ce sera un effort nouveau tenté après l'échec du Comité de la *Fédération Catholique* dans sa tentative de faire accepter les huit écoles libres de Winnipeg par la Commission scolaire. Si ces nouvelles démarches réussissent, ce sera, tout en gardant ce que nous avons, écarter la double taxe et ouvrir une porte fermée depuis 1890. Le résultat ne saurait manquer d'intérêt. Le dimanche, 3 mars, la proposition a été soumise à une assemblée des paroissiens qui l'ont approuvée.